

BUREAU VERITAS SA

PAPEETE

Immeuble Petropol - 2ème étage

Zone Papeava - Fare Ute

Boîte Postale 58

98713 Papeete Polynésie française

Téléphone : +689 40545747

Mail : Guillaume.Fetro@bureauveritas.com

A l'attention de M. MARI Nicolas

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE PF

TAHITI

98702 FAA'A

Rapport de vérification électricité visite périodique

CAMP DE FAAA

**Intervention du 02/12/2024 au 04/12/2024 (3.0 jours)****Coordonnées du site :****Nom du site :** HAUT COMMISSARIAT DE LA
REPUBLIQUE PF**Lieu d'intervention :** CAMP DE FAA'A

TAHITI

98702 FAA'A

Référence du rapport : 356801514.1.P**Rédigé le :** 17/12/2024**Par :** Guillaume FETRO

Ce document a été validé par son auteur

**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***Références client**

21078819/9/1

Activité de l'établissement : Hébergement

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
BATIMENT 042 (FAA'A).....	4
BATIMENT 64 ET 65 (FAA'A).....	5
BATIMENT UPD 7 (FAA'A).....	5
BATIMENT UPD6 (FAA'A).....	6
BATIMENT 033 (FAA'A).....	7
BATIMENT 059 (FAA'A).....	8
BATIMENT 032 (FAA'A).....	8
BATIMENT 034 (FAA'A).....	9
BATIMENT INCINERATEUR (FAA'A).....	9
BATIMENT 035 (FAA'A).....	10
BATIMENT 037 (FAA'A).....	11
ENSEMBLE DMHU (FAA'A).....	13
BATIMENT 036 (FAA'A).....	16
BATIMENT 041 (FAA'A).....	17
Informations générales.....	19
Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client.....	19
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	19
Installations vérifiées.....	19
Eléments de l'installation non vérifiables.....	19
Modifications apportées aux installations.....	22
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	23
Information documentaire.....	23
Textes de référence.....	23
Modalité de vérification.....	25
Registre de sécurité.....	25
Condition de mise hors tension.....	25
Résultats des mesures et essais.....	27
Conditions de mesure.....	27
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	27
Appareils de mesure utilisés.....	28
Prises de terre.....	28
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	29
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	40

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés			
✓ 100 % des locaux vérifiés			

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Périmètre vérifié dans le rapport | HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE PF

BATIMENT 042 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 042
↳ REZ-DE-CHAUSSEE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Evacuation (balisage)

Eclairage de securite : 1 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.
caracteristiques

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/085852/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

TD G1 : Interrupteur général

Dispositifs bt 2 Limiter le nombre de connexions en aval du dispositif (2
connexions maximum par borne).

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/085335/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



TD G1 : Non identifié

Dispositifs bt 3 Installer un dispositif différentiel à l'origine du départ.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/085042/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.531



TD G1

Coffrets et armoires 4 Compléter l'identification des départs.
electriques

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/084758/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD G1

Coffrets et armoires électriques 5 Repérer le conducteur neutre par la couleur bleue.

Code Obs. :

GF/021224/085423/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.3



TD G1

Coffrets et armoires électriques 6 Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés.

Code Obs. :

GF/021224/085423/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410



BATIMENT 64 ET 65 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 64 ET 65

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs électriques 7 **Observation générale:**
Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection les jalousies dans les salles d'eau.
Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection des hottes dans certaines cuisines.

Code Obs. :

GF/171224/072405/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

BATIMENT UPD 7 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification



Notre vérification n’a fait l’objet d’aucune observation.

BATIMENT UPD6 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT UPD 6

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Evacuation (balisage)

Eclairage de securite : 8 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.
caracteristiques

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/151224/075120/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

BATIMENT UPD 6

↳ EXTERIEUR

↳ LOCAL CHAUFFERIE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD UPD 6.1 : Départs PC

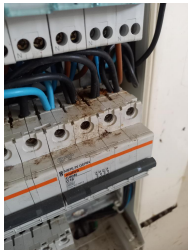
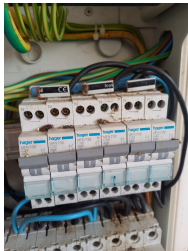
Dispositifs bt 9 Installer un dispositif différentiel à l'origine des départs.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/041224/125010/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.531

TD UPD 6.1 : Départs PC

Dispositifs bt 10 Réaliser un nettoyage du coffret.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/041224/125054/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.512-522



Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
TD UDP 6		
Coffrets et armoires électriques	11	Réaliser un nettoyage du coffret.
Code Obs. : GF/041224/124349/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.512-522

NOUVEAU



BATIMENT 033 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 033

↳ GARAGE

Point vérifié	N°	Observation(s)
TD D1 : Compresseur/clim/sèche mains		
Dispositifs bt	12	Installer un dispositif différentiel à l'origine des départs.
Code Obs. : GF/031224/104337/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.531

NOUVEAU



TD D1 : PC 24V

Dispositifs bt	13	Installer un dispositif différentiel à l'origine des départs.
Code Obs. : GF/031224/105658/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

NOUVEAU



TD D1

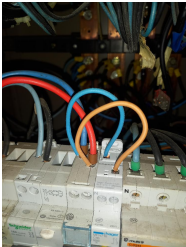
Coffrets et armoires électriques	14	Limiter le nombre de connexions en aval de plusieurs dispositifs.
Code Obs. : GF/031224/104441/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

NOUVEAU



Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
TD D1		
Coffrets et armoires électriques	15	Proscrire les repiquages avec des conducteurs ayant plus d'une section d'écart.
Code Obs. : GF/031224/104509/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.523



BATIMENT 059 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 059
↳ CIRCULATION

Point vérifié	N°	Observation(s)
Evacuation (balisage)		
Eclairage de securite :	16	Installer une ou plusieurs télécommande de mise à l'état de repos des blocs autonomes de sécurité
Code Obs. : GF/031224/101710/1	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-17 Arrêté A.14/12/2011 art 9

BATIMENT 032 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 032
↳ CIRCULATION
↳ ATELIER

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
TD C2		
Coffrets et armoires électriques	17	Proscrire les repiquages en aval du dispositif général avec des conducteurs ayant plus d'une section d'écart.
Code Obs. : GF/031224/092244/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.523



BATIMENT 034 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 034

↳ LOCAL ELECTRIQUE

Point vérifié	N°	Observation(s)
TD B1 : Cabine de peinture		
Dispositifs bt	18	Calibrer à 25 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit
Code Obs. : GF/021224/122939/1	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

BATIMENT INCINERATEUR (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT INCINERATEUR

↳ LOCAL

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD INCINERATEUR : CLIM

Dispositifs bt **19** **Calibrer à 20 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit**

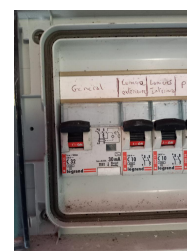
Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
GF/031224/135253/1 02/12/2024 **NOUVEAU** CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



TD INCINERATEUR : Général

Dispositifs bt **20** **Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.**

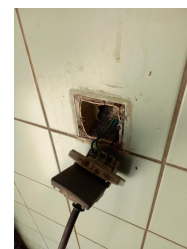
Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
GF/031224/135139/1 02/12/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6



Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **21** **Fixer la prise de courant.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
GF/031224/135454/0 02/12/2024 **NOUVEAU** CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



BATIMENT 035 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 035

↳ SALLE REPAS

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD H1

Coffrets et armoires électriques **22** **Respecter les couleurs conventionnelles des conducteurs.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
GF/021224/100141/0 02/12/2024 **NOUVEAU** CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

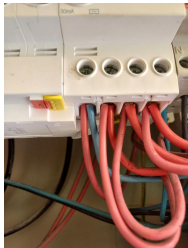
Point vérifié	N°	Observation(s)
TD H1		
Coffrets et armoires electriques	23	Placer des embouts de connexion aux extrémités de l'ensemble des conducteurs souples.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/100223/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

BATIMENT 037 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 037
↳ REZ-DE-CHAUSSEE

Point vérifié	N°	Observation(s)
TD BAT 037		
Coffrets et armoires electriques	24	Repérer le conducteur neutre par la couleur bleue.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/072338/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.3



TD BAT 037		
Coffrets et armoires electriques	25	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/072359/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



TD BAT 037		
Coffrets et armoires electriques	26	Remettre en place les obturateurs manquants.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/072417/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD BAT 037

Coffrets et armoires électriques **27** Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension (amont et aval des interrupteurs généraux).

Code Obs. :

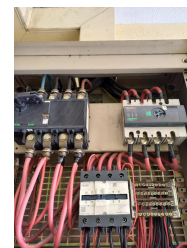
GF/031224/072208/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



TD BAT 037

Coffrets et armoires électriques **28** Placer des embouts de connexions aux extrémités de l'ensemble des conducteurs souples.

Code Obs. :

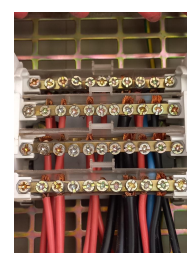
GF/031224/072252/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



BATIMENT 037

↳ CIRCULATION EXTERIEURE

↳ BUREAU BSF STT

↳ **BUREAU CHEF SEL**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs électriques **29** Reposer le couvercle de la goulotte.

Code Obs. :

GF/031224/074941/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



BATIMENT 037

↳ **ETAGE/ESCALIER**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD ETAGE

Coffrets et armoires électriques **30** Relier au conducteur de protection le coffret électrique.

Code Obs. :

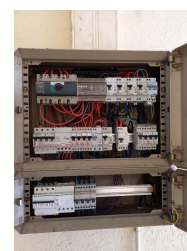
GF/031224/081505/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Liste récapitulative des observations issues de la vérification

BATIMENT 037

↳ CIRCULATION EXTERIEURE

↳ BUREAU SBF

Point vérifié N° Observation(s)

Climatiseur

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **31** **Alimenter directement le climatiseur au réseau sans l'intermédiaire d'une prise de courant.**

Code Obs. :

GF/031224/082440/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.559



ENSEMBLE DMHU (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

ENSEMBLE DMHU

↳ DMHU 57

Point vérifié N° Observation(s)

TD DMHU 57 : Général différentiel

Dispositifs bt **32** **Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.**

Code Obs. :

GF/041224/103529/1

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6



ENSEMBLE DMHU

↳ DMHU 56

↳ EXTERIEUR

Point vérifié N° Observation(s)

Points lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **33** **Reposer la verrine du hublot, pièce nue sous tension accessible.**

Code Obs. :

GF/041224/103906/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

ENSEMBLE DMHU
↳ **DMHU 30**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques 34 Refermer la boîte de dérivation.

Code Obs. : GF/041224/080803/0 Date de 1^{er} signalement : 02/12/2024 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



Locaux et recepteurs electriques 35 Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles.

Code Obs. : GF/041224/080827/0 Date de 1^{er} signalement : 02/12/2024 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



ENSEMBLE DMHU
↳ **DMHU 25**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Prises de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 36 Remplacer ou remettre en état le matériel détérioré : prises de courant.

Code Obs. : GF/041224/090419/0 Date de 1^{er} signalement : 02/12/2024 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



ENSEMBLE DMHU
↳ **DMHU 24**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques 37 Supprimer les branchements en série des rallonges multiprises.

Code Obs. : GF/041224/082831/0 Date de 1^{er} signalement : 02/12/2024 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Prises de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **38** Remettre en état la pénétration de plusieurs câbles sur les prises de courant.

Code Obs. :

GF/041224/082749/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



ENSEMBLE DMHU

↳ DMHU 21

↳ EXTERIEUR



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **39** Reposer le carter manquant sur le coffret extérieur.

Code Obs. :

GF/041224/100149/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



Points lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **40** Reposer la verrine du hublot, pièce nue sous tension accessible.

Code Obs. :

GF/041224/100119/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



ENSEMBLE DMHU

↳ DMHU 20



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **41** Refermer la boîte de dérivation.

Code Obs. :

GF/041224/081921/0

Date de 1^{er} signalement :

02/12/2024 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Prises de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	42	Remplacer ou remettre en état le matériel détérioré : prises de courant.
Code Obs. : GF/041224/081836/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

NOUVEAU



ENSEMBLE DMHU
↳ DMHU 08

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD DMHU 08 : Général différentiel

Dispositifs bt	43	Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.
Code Obs. : GF/041224/100451/1	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6

NOUVEAU



ENSEMBLE DMHU
↳ DMHU 08

↳ EXTERIEUR

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Points lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	44	Reposer la verrine du hublot, pièce nue sous tension accessible.
Code Obs. : GF/041224/100347/0	Date de 1 ^{er} signalement : 02/12/2024	Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2

NOUVEAU



BATIMENT 036 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 036
↳ ENTREPOT

Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
Evacuation (balisage)		
Eclairage de securite :	45	Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.
caracteristiques		
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/021224/155105/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

BATIMENT 041 (FAA'A)

Installations Basse et Très Basse Tension

BATIMENT 041

Point vérifié	N°	Observation(s)
BATIMENT 041		
Coffrets et armoires electriques	46	Installer un dispositif de coupure général en tête de coffret.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/133904/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

BATIMENT 041 : Coffret four

Dispositifs bt	47	Calibrer à 32 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/133732/1	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

BATIMENT 041 : Coffret four

Dispositifs bt	48	Raccorder le départ four en aval du général.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/133749/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

BATIMENT 041
↳ LOCAL PLONGE



Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Climatiseur

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 49 Raccorder au réseau par l'intermédiaire d'une prise de courant, le matériel : climatiseur.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/134401/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-12 Arrêté A.20/12/2011 art 5 NF C 15-100 Art.559



BATIMENT 041
↳ **SALLE DETENTE**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 50 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/031224/134605/0	02/12/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présent
Ref ou N° du rapport	: TNC 1810.01/2023/IE/Camp GendarmerieFAAA/XM/BM/SL
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Sans Objet
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Sans Objet

Pour rappel : Le rapport de vérification initiale de l'installation ou éventuellement un rapport de première vérification périodique menée comme une initiale ou un rapport périodique dit « quadriennal » et, le cas échéant, le rapport périodique de l'année antérieure, sont indispensables à la réalisation de la vérification périodique annuelle, ils sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de la vérification est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Dans un tel cas et conformément à l'arrêté du 26/12/2011, la vérification périodique aurait dû être effectuée comme une vérification initiale afin d'établir la conformité de l'installation. Le cas échéant, Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de mettre en œuvre cette vérification.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. MARI Nicolas

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiables

BATIMENT 042>FAA'A

BATIMENT 042 > ETAGE 1

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 042 > REZ-DE-CHAUSSEE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT UPD6>FAA'A

BATIMENT UPD 6 > EXTERIEUR > DOUCHES

Local inutilisé

BATIMENT UPD 6 > EXTERIEUR > DOUCHES

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Non alimenté

BATIMENT 033>FAA'A

BATIMENT 033 > LOCAL PEINTURE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 033 > GARAGE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 033 > LOCAL NAUTIQUE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 032>FAA'A

BATIMENT 032 > CIRCULATION > LOCAL TDC1 : TD C1

DISPOSITIF BT : *Compresseur d'air*

Position OFF

BATIMENT 032 > CIRCULATION > LOCAL TDC1 : TD C1

DISPOSITIF BT : *Extracteur d'air*

Position OFF

BATIMENT 034>FAA'A

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL MENUISERIE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL POLYVALENT 3

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL ELECTRICIEN

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL PLOMBIER

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > GARAGE MOTOS GENDARMERIE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL POLYVALENT

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL FRIGORISTE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > CIRCULATION BAT 034

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 034 > GARAGE 2 ROUES

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 035>FAA'A**BATIMENT 035 > LOCAL EXTINCTEUR**

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 035 > LOCAL STOCKAGE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 035 > SALLE REPAS : TD H1

DISPOSITIF BT : *Elevateur magasin*

Position OFF

BATIMENT 037>FAA'A**BATIMENT 037 > ETAGE/ESCALIER**

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

ENSEMBLE DMHU>FAA'A**ENSEMBLE DMHU > DMHU 27**

Non vérifié dû à l'état général du local.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 23

Inaccessible.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 17

Inaccessible.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 54

Inaccessible

ENSEMBLE DMHU > DMHU 23

ARMOIRE : TD DMHU 23

Armoire inaccessible.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 25

ARMOIRE : TD DMHU 25

Coffret en position OFF.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 27

ARMOIRE : TD DMHU 27

Non vérifié dû à l'état général du local.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 54

ARMOIRE : TD DMHU 54

Armoire inaccessible

ENSEMBLE DMHU > DMHU 55

ARMOIRE : TD DMHU 55

Non alimenté.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 17

ARMOIRE : TD DMHU 17

Armoire inaccessible.

ENSEMBLE DMHU > DMHU 21

ARMOIRE : TD DMHU 18

Coffret non alimenté.

BATIMENT 036>FAA'A

BATIMENT 036 > ENTREPOT

RÉCEPTEURS : Points lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT 036 > LOCAL PLONGEE > ENTREPOT

RÉCEPTEURS : Points lumineux

Hors de portée (>3m)

Modifications apportées aux installations

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Les informations documentaires sont nécessaires à la réalisation de la vérification, elles sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

En l'absence d'éléments d'information Bureau Veritas peut être amené à réaliser des mesures compensatoires ou à établir des hypothèses, la vérification peut alors conduire à des conclusions excessives. Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Présence des documents dans le dossier technique du client	Avis
Dossier Technique	
1- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes, notamment risque d'incendie et risque d'explosion**	Présent
2a - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre	Présent
2b - Plan de masse à l'échelle d'implantation des canalisations électriques enterrées	Présent
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)	Incomplet
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité	Absent

**Si un DRPE existe s'y reporter,

La numérotation des points du dossier technique est celle de l'annexe III de l'arrêté du 26/12/2011. Les point 7 et 8 de l'annexe III sont traités dans les chapitres « Précédents rapports » et « DRPE » du présent rapport.

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

BATIMENT 042

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 64 ET 65

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT UPD 7

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT UPD6

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

Vérification relative à la protection des travailleurs

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 033

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 059

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 032

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 034

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT INCINERATEUR

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 035

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 037

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

ENSEMBLE DMHU

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Vérification relative à la protection des travailleurs

BATIMENT 036

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

BATIMENT 041

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par
M. Richard, Electricien

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

Vérification relative à la protection des travailleurs

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Dans le cadre des vérifications et conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26/12/2011, Bureau Veritas doit réaliser des coupures sur les installations électriques BT et le cas échéant HT.

L'objectif des coupures est de vérifier, de façon exhaustive, la protection des personnes contre les risques de chocs électriques.

Pour information, les coupures sont nécessaires pour vérifier :

- o le fonctionnement des dispositifs différentiels résiduels BT,
- o le fonctionnement des éclairages de sécurité,
- o les caractéristiques et l'état de certains équipements BT et HT accessibles qu'après coupure,
- o le fonctionnement des coupures d'urgence s'il y a doute sur les circuits concernés,
- o les dispositifs d'inter-verrouillages HT et le cas échéant BT,
- o le cas échéant, l'isolement des circuit BT.

Si, par suite de votre refus ou d'une impossibilité technique, les coupures totales n'ont pas été réalisées alors, l'étendue de la vérification de Bureau Veritas est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de réaliser ces coupures dans le cadre d'une mission complémentaire.

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure ou égale à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLenchement DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RÉCEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **MEGGER - MFT 1835**

Mesure de l'isolement : **MEGGER - MFT 1835**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **MEGGER - MFT 1835**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **MEGGER - MFT 1835**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
BATIMENT 042(FAA'A)						
BATIMENT 042 > REZ-DE-CHAUSSEE						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	6	C		
BATIMENT 64 ET 65(FAA'A)						
BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°1						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	5	C		
BATIMENT UPD 7(FAA'A)						
BATIMENT UPD 7						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	6	C		
BATIMENT UPD6(FAA'A)						
BATIMENT UPD 6						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	5	C		
BATIMENT 033(FAA'A)						
BATIMENT 033 > BUREAU						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	9	C		
BATIMENT 059(FAA'A)						
BATIMENT 059 > CIRCULATION > BUREAU CYNOPHILE						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	12	C		
BATIMENT 032(FAA'A)						
BATIMENT 032 > CIRCULATION						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	12	C		
BATIMENT 034(FAA'A)						
BATIMENT 034 > PREAU						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	12	C		
BATIMENT INCINERATEUR(FAA'A)						
BATIMENT INCINERATEUR						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	15	C		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 28/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
BATIMENT 035(FAA'A)						
BATIMENT 035 > SALLE REPAS						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	9	C		
BATIMENT 037(FAA'A)						
BATIMENT 037 > ETAGE/ESCALIER						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	9	C		
ENSEMBLE DMHU(FAA'A)						
ENSEMBLE DMHU > DMHU 10						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	7	C		
BATIMENT 036(FAA'A)						
BATIMENT 036 > LOCAL STOCKAGE						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	9	C		
BATIMENT 041(FAA'A)						
BATIMENT 041						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	T	4	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
BATIMENT 042(FAA'A)					
BATIMENT 042 > REZ-DE-CHAUSSEE					
TD G1					
ECL1+BA1	300		1		
ECL2+BA2	300		1		
Non identifié	30		1		
PC 2P+T	30		1		
BATIMENT 64 ET 65(FAA'A)					
BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°1					
TD 1					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°10					
TD 10					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°11					
TD 11					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°12</u>					
TD 12					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°13</u>					
TD 13					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°14</u>					
TD 14					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°15</u>					
TD 15					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°16</u>					
TD 16					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°17</u>					
TD 17					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°18</u>					
TD 18					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°19</u>					
TD 19					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°2</u>					
TD 2					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°20</u>					
TD 20					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°21</u>					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 30/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
TD 21					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°22</u>					
TD 22					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°23</u>					
TD 23					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°24</u>					
TD 24					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°25</u>					
TD 25					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°3</u>					
TD 3					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°4</u>					
TD 4					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°5</u>					
TD 5					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°6</u>					
TD 6					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°7</u>					
TD 7					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°8</u>					
TD 8					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 31/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
<u>BATIMENT 64 ET 65 > LOGEMENT N°9</u>					
TD 9					
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
BATIMENT UPD 7(FAA'A)					
<u>BATIMENT UPD 7 > OFFICE</u>					
TD UPD 7					
Départs éclairages	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Eclairage sanitaire	300		1		
Général prises colonnes	30		1		
Général CLIM	30		1		
Général alarme	30		1		
Chauffe-eau 1 et 2	30		1		
BATMENT UPD6(FAA'A)					
<u>BATIMENT UPD 6 > EXTERIEUR > LOCAL CHAUFFERIE</u>					
TD UDP 6					
Général éclairage	300		1		
Alimentation TBS	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Général sèche mains	30		1		
Général chauffe-eau	300		1		
TD UPD 6.1					
Général	30		1		
PC FORCE 1 A 5	30		1		
BATIMENT 033(FAA'A)					
<u>BATIMENT 033 > BUREAU CHEF DE SERVICE</u>					
TD S1					
Eclairage 1	300		1		
Général pompes	30		1		
<u>BATIMENT 033 > GARAGE</u>					
TD D1					
Général éclairage	300		1		
ECL3	30		1		
Général prises de courants	30		1		
PC7/PC8	30		1		
PC3/PC4/PC7	30		1		
PC5/PC6	30		1		
PC T1	30		1		
PC T2 / PCT3	30		1		
Aspirateur et extracteur	300		1		
Ponts élévateur 10T ET 3T	300		1		
Ponts à bras + Extracteur	300		1		
Pont côté bureau	30				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
			1		
Local chargeur	30		1		
Local compresseur	300		1		
Pont 3200KG	300		1		
PC secourues	30		1		
Protection rideaux	30		1		
Pont ext	30		1		
TD D2					
Général éclairage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
PC3	30		1		
PC 220.1 / PC 220.2	30		1		
Machine à pneus/équilibreuse/réserve	300		1		
Perceuse/touret/libre	300		1		
Pone élévateur moto	30		1		
<u>BATIMENT 033 > LOCAL NAUTIQUE</u>					
TD D4					
Général éclairage	300		1		
PC1 / PC2	30		1		
PC 220V	30		1		
PC T1 / PC T2	30		1		
Non identifié	30		1		
Portail famille	30		1		
<u>BATIMENT 033 > LOCAL PEINTURE</u>					
TD D3					
Général éclairage	300		1		
PC1	30		1		
PC2	30		1		
PC 220V	30		1		
PC T1 / PC T2	30		1		
Cabine peinture	300		1		
Protection volet	300		1		
Lave pistolet	30		1		
BATIMENT 059(FAA'A)					
<u>BATIMENT 059 > CIRCULATION</u>					
TD POSTE DE POLICE					
Général éclairage	300		1		
ECL3	300		1		
Non identifié	30		1		
Général prises de courants	30		1		
Général divers	30		1		
Alimentation CLIM	30		1		
BAIE 2 / BAIE 1	300		1		
PC1/PC2/PC3	30		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 33/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
BATIMENT 032(FAA'A)					
BATIMENT 032 > CIRCULATION > ATELIER					
TD C2					
Général éclairage	300		1		
PC1	30				
PC2	30		1		
Perceuse à colonne	30		1		
Touret	30		1		
Moteur polissoir	300		1		
Aspirateur à poussière	300		1		
Tour parrallèle	30		1		
Fraiseuse	30		1		
Non identifié	30		1		
BATIMENT 032 > CIRCULATION > LOCAL TDC1					
TD C1					
Général éclairage	300		1		
Alimentation alarme	300				
Alarme incendie	300				
Général prises de courants	30		1		
Sèche mains	30		1		
Compresseur CLIM	300				
Batterie de recharge	300				
Extracteur d'air	300				
Extracteur d'air	300		1		
Compresseur d'air	300				
Machine à laver	30		1		
BATIMENT 034(FAA'A)					
BATIMENT 034 > LOCAL ELECTRIQUE					
TD B1					
Général éclairage	300		1		
Départ éclairage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
PC6/PC7	30		1		
Volet roulant	30		1		
Extracteur d'air	30		1		
Hotte	300		1		
Compresseur CLIM	300		1		
Compresseur	300		1		
Aspirateur peinture	300		1		
Compresseur	300				
Aspirateur fumée	300		1		
Cabine de peinture	300		1		18
BATIMENT 034 > PREAU > GARAGE MOTOS GENDARMERIE					
TB B3					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Général éclairage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
PC T1	30		1		
PC T2	30		1		
TRONCONNEUSE	300		1		
TOURET	300		1		
MEULE	30		1		
POSTE A SOUDER	30		1		
VOLET	300		1		
GRANDE CISAILLE	300		1		
PETITE CISAILLE	300		1		
ASPIRATEUR A FUMEE	300		1		
PERCEUSE	300		1		
COMPRESSEUR	300		1		
<u>BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL MENUISERIE</u>					
TD B4					
Général éclairage 1	300		1		
Général éclairage 2	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Général éclairage	300		1		
Meule	30		1		
Perceuse	30		1		
PC HYDRA	30		1		
MORTAISEUSE	300		1		
TOUPIE	300		1		
SCIE A RUBAN	300		1		
RABOTEUSE	300		1		
DEGAUCHEUSE	300		1		
ASPIRATEUR	300		1		
SCIE A FORMAT	30		1		
SCIE A PAIN	30		1		
<u>BATIMENT 034 > PREAU > LOCAL PEINTRE</u>					
TD B2					
Général éclairage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Tronçonneuse	30		1		
Poste à souder	300		1		
Meule	300		1		
BATIMENT INCINERATEUR(FAA'A)					
<u>BATIMENT INCINERATEUR > LOCAL</u>					
TD INCINERATEUR					
Général	30		0		20
BATIMENT 035(FAA'A)					
<u>BATIMENT 035 > LOCAL STOCKAGE</u>					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 35/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
TD					
Général	300		1		
<u>BATIMENT 035 > SALLE REPAS</u>					
TD H1					
Général éclairage	300		1		
ECL2	300		1		
ECL3	300		1		
Eclairage magasin RDC	300		1		
Eclairage magasin étage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Lave linges	30		1		
PC4	30		1		
PC5	30		1		
Extracteur	300		1		
Batterie de réchauffage 1	300		1		
Batterie de réchauffage 2	300		1		
Elevateur magasin	300				
BATIMENT 037(FAA'A)					
<u>BATIMENT 037 > ETAGE/ESCALIER</u>					
TD ETAGE					
Non identifié	30		1		
Eclairage SAT	300		1		
Eclairage sanitaire coursiue	300		1		
Non identifié	300		1		
Alarme	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Sèche mains 2	30		1		
Sèche mains	30		1		
Local poubelle	30		1		
Général CLIM	300		1		
<u>BATIMENT 037 > REZ-DE-CHAUSSEE</u>					
TD BAT 037					
Eclairage réunion	300		1		
Eclairage MATER	300		1		
Eclairage cour escalier	300		1		
Eclairage local techni. sanitaire	300		1		
Eclairage local auto 2	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Sèche mains	30		1		
BAES	300		1		
Général CLIM	300		1		
ENSEMBLE DMHU(FAA'A)					
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 08</u>					
TD DMHU 08					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 36/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Général différentiel	30		0		43
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 10</u>					
TD DMHU 10					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 11</u>					
TD DMHU 11					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 12</u>					
TD DMHU 12					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 13</u>					
TD DMHU 13					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 14</u>					
TD DMHU 14					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 15</u>					
TD DMHU 15					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 16</u>					
TD DMHU 16					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 17</u>					
TD DMHU 17					
Général différentiel	30				
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 19</u>					
TD DMHU 19					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 20</u>					
TD DMHU 20					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 21</u>					
TD DMHU 21					
Général différentiel	30		1		
TD DMHU 18					
Général différentiel	30				
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 23</u>					
TD DMHU 23					
Général différentiel	30				
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 24</u>					
TD DMHU 24					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 25</u>					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 37/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
TD DMHU 25					
Général différentiel	30				
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 26</u>					
TD DMHU 26					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 27</u>					
TD DMHU 27					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 29</u>					
TD DMHU 29					
Général différentiel	30		1		
TD DMHU 28					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 30</u>					
TD DMHU 30					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 52</u>					
TD DMHU 52					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 53</u>					
TD DMHU 53					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 56</u>					
TD DMHU 56					
Général différentiel	30		1		
<u>ENSEMBLE DMHU > DMHU 57</u>					
TD DMHU 57					
Général différentiel	30		0		32
BATIMENT 036(FAA'A)					
<u>BATIMENT 036 > LOCAL STOCKAGE</u>					
TD A1					
Général éclairage	300		1		
Général prises de courants	30		1		
Général local plongeur	30		1		
CLIM bureau A2	300		1		
Chambre froide 1	300		1		
Compresseur	30		1		
Alarme	300				
Chambre froide 2	300		1		
Chambre froide 3	300		1		
PC secourues	30		1		
BATIMENT 041(FAA'A)					
<u>BATIMENT 041</u>					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 38/56

rapport n° : 356801514.1.P

en date du 17/12/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
BATIMENT 041					
Coffret four	30		1		47 / 48
Général	30		1		
Général 1	30		1		
Général 2	30		1		
Général 3	300		1		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 042

TD G1

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 64 ET 65

TD 1
TD 2
TD 3
TD 4
TD 5
TD 6
TD 7
TD 8
TD 9
TD 10
TD 11
TD 12

TD 13
TD 14
TD 15
TD 16
TD 17
TD 18
TD 19
TD 20
TD 21
TD 22
TD 23
TD 24
TD 25

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT UPD 7

TD UPD 7

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

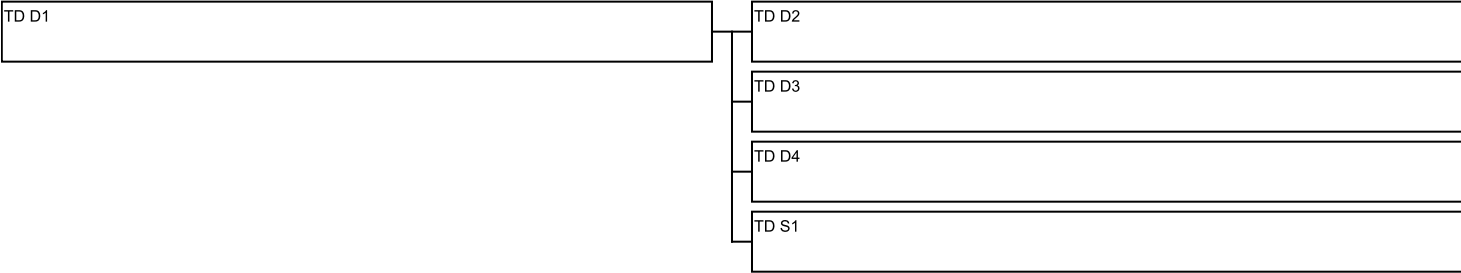
BATMENT UPD6

TD UDP 6

TD UPD 6.1

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 033



Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 059

TD POSTE DE POLICE

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

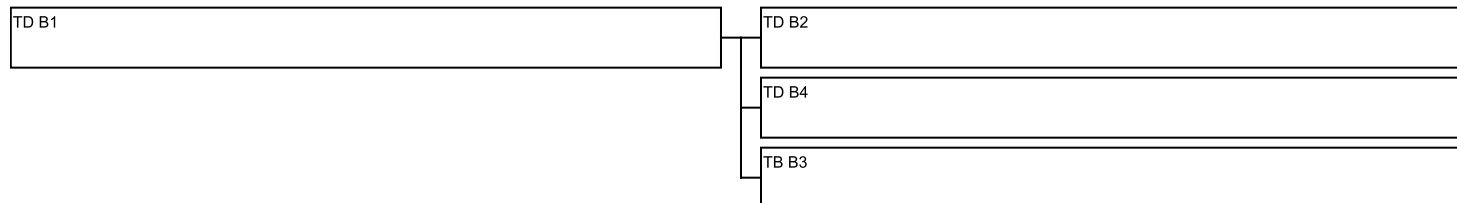
BATIMENT 032

TD C1

TD C2

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 034



Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT INCINERATEUR

TD INCINERATEUR

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 035

TD H1

TD

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 037

TD BAT 037

TD ETAGE

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

ENSEMBLE DMHU

TD DMHU 57
TD DMHU 56
TD DMHU 55
TD DMHU 54
TD DMHU 53
TD DMHU 52
TD DMHU 30
TD DMHU 29
TD DMHU 28
TD DMHU 27
TD DMHU 26
TD DMHU 25

TD DMHU 24
TD DMHU 23
TD DMHU 21
TD DMHU 20
TD DMHU 19
TD DMHU 18
TD DMHU 17
TD DMHU 16
TD DMHU 15
TD DMHU 14
TD DMHU 13
TD DMHU 12
TD DMHU 11

TD DMHU 10
TD DMHU 08

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 036

TD A1

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

BATIMENT 041

BATIMENT 041